



Luxembourg, le 16 août 2016

Réf. : 818x00c82



Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le  
Parlement

**Objet : Réponse à la question parlementaire no 2216 du 8 juillet 2016 de Messieurs les Députés  
Franz Fayot et Marc Angel.**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministère de la Culture à la question parlementaire no 2216 de Messieurs les Députés Franz Fayot et Marc Angel concernant le plan de développement culturel avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture



Guy Arendt  
Secrétaire d'Etat

**Réponse à la question parlementaire no 2216 de Messieurs le Députés Franz Fayot et Marc Angel  
concernant le plan de développement culturel**

La question parlementaire se compose de deux sous-questions auxquelles il est proposé de répondre dans l'ordre prédéfini par les auteurs de la question parlementaire.

1. Monsieur le Ministre peut-il nous informer s'il estime que Jo Kox sera à même de mener sa tâche à bien avec le cadre de 16 heures par semaine, sans disposer d'une équipe autour de lui ?

Le Ministère de la Culture et Monsieur Jo Kox, expert en ingénierie culturelle, ont signé un contrat qui manifeste leur accord commun sur l'objet, le contenu et la durée de prestations précisées dans le même contrat. Il va de soi que les parties contractantes s'investissent pleinement dans l'exécution du contrat conclu et qu'elles ont confiance l'une dans l'autre.

Monsieur Kox n'est pas seul à l'œuvre comme il est présumé dans la question sous examen. En effet, le contrat d'expert prévoit que Monsieur Jo Kox travaille en étroite collaboration avec les agents du Ministère de la Culture. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles un bureau a été mis à disposition de l'expert à l'Hôtel des Terres Rouges.

2. Monsieur le Ministre de la Culture peut-il nous confirmer que le plan de développement culturel sera bien élaboré dans le cadre de l'actuelle législature et quand il sera présenté, respectivement quel est le calendrier des différentes étapes devant mener au plan de développement culturel ?

Il est prévu qu'une première ébauche du plan de développement culturel sera présentée au plus tard début juillet 2018 lors des deuxièmes assises de la culture. Le calendrier concernant la phase de consultations, de discussions et d'analyse des différentes matières collectées lors des assises avec le secteur culturel est en cours d'élaboration. Il est actuellement prématuré pour présenter un calendrier exact.